

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NB 246

Déclaration de Maladie : N° P19- 0015147

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10575 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bougrin Lai Date de naissance : 17/02/1967

Adresse :

Tél. : 0662746069 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Soufia EL MESBAHI
Dermatologue Vénérologue
R. 45 Rya Al Qods, GH 3
Imm 1, N° 6 - Bd Al Qods
CASA - Tél: 0522 38 05 59

Date de consultation : 18/07/2022

Nom et prénom du malade : Bougrin Aymar Age : 20

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Acné - Dermatite Séborrhéique

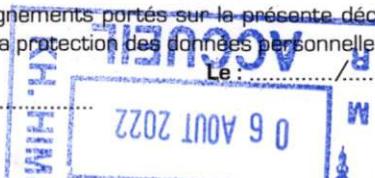
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/7/22	CS	1	20000	DR. SOUA ET LE MEFSAH 16:05Z 28/05/99
01/8/22	CHC	1	6500	DR. SOUA ET LE MEFSAH 16:05Z 28/05/99

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NOUR EL IMANE Dr EL BADAOUI Imane Manzeh 2 N° 44 Deroua Tel 05 20 35 02 57	18/07/2022	198,50
PHARMACIE NOUR EL IMANE Dr EL BADAOUI Imane Manzeh 2 N° 44 Deroua Tel 05 20 35 07 57	01/08/2022	200,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	
	
	
	
	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SOFIA EL MESBAHI

DERMATOLOGUE-VENEROLOGUE

Specialiste des maladies de la Peau,
des Ongles et des cheveux

Maladies Sexuellement Transmissibles

Allergologie Chirurgie de la peau

Médecine Esthétique et LASER



للدكتورة صوفيا المصباحي

إختصاصية في أمراض الجلد، الأظافر والشعر
الأمراض التناسلية، الحساسية وجراحة الجلد

التجميل

إزالة الشعر و الليزر

01/08/2022

Ordonnance

Mr BOUGRIN Ayman

130,00

1 - Kelual DS shampoing



3 fois par semaine pendant 15 jours puis 2 fois par
semaine (garder 5 mn et rincer)

43,50

2 - Mycoster solution 1%



4-5 pulverisations 2 fois par jour pendant 15 jours puis
1 fois par jour pendant 15 jours

27,30

3 - Ketoderm crème



1 Application le soir au niveau du visage.

T = 200,80

Dr. Sofia EL MESBAHI
Dermatologue Vénérologue
Rés Ryad Al Qods, GH 3
Imm 1, N° 6 - Bd Al Quds
CASA - Tél: 0522 38 05 59

صيدلية نسرا
PHARMACEUTIQUE IMANE
Dr. ELBADRI
Manzeh
Tel: 05 20 33 07 57
صيدلية نسرا
PHARMACEUTIQUE IMANE
Dr. ELBADRI
Manzeh
Tel: 05 20 33 07 57

B.d Alquods (Angle Bd Haifa) Résidence Ryad Alquods GH3, imm1, Appt 06, 3ème étage, Ain chock

شارع القدس (زاوية شارع حيفا) إقامة رياض القدس، عمارة 1، الشقة 6، الطابق 3، عين الشقق

GSM : 06 96 44 11 04 - Tél/fax: 05 22 38 05 59

L01 :22EU02
PER :03 2025

KETODERM 2%
CREME T 10G
P.P.V :27DH30



6 118000 010920

43,50

Docteur SOFIA EL MESBAHI

DERMATOLOGUE-VENEROLOGUE

Spécialiste des maladies de la Peau,
des Ongles et des cheveux

Maladies Sexuellement Transmissibles

Allergologie Chirurgie de la peau

Médecine Esthétique et LASER



الدكتورة صوفيا المصباحي

إختصاصية في أمراض الجلد، الأظافر والشعر
الأمراض التنسالية، الحساسية وجراحة الجلد

التجميل

إزالة الشعر و الليزر

18/07/2022

Ordonnance

Mr BOUGRIN Ayman

$$42,00 \times 3 = 126,00$$

1 - Doximycine 100 mg cp



1 cp le soir, au cours du repas, pendant 1 mois

2 - Differine crème

1 Application le soir



$$T = 198,50$$

صيدلية نور العينان
PHARMACIE NOUR EL IMANE
D'AELBATA ROUIMANE
Monzeb N° 44 Deroua
Tél: 05 20 35 07 57

Dr. Sofia EL MESBAHI
Dermatologue Vénérologue
Rés Ryad Al Qods, GH 3
Imm 1, N° 6 - Bd Al Qods
CASA - Tél: 0522 38 05 59

B.d Alquods (Angle Bd Haifa) Résidence Ryad Alquods GH3, imm1, Appt 06, 3ème étage, Ain chock

شارع القدس (زاوية شارع حيفا) إقامة رياض القدس. عمارة 1. الشقة 6. الطابق 3 عين الشقق

GSM : 06 96 44 11 04 - Tél/fax: 05 22 38 05 59

01/08/22

12h30

DIFFERINE 0,1 %
crème, tube de 30 g
AMM N° 291 DMP/21/NCV
PPV : 72,50 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1, 27182 Bouskoura-Maroc



6 118001 070206

DOXYMYCINE® 100 mg 10 comprimés dispersibles

PPV 42DH00 EXP 08/2023
LOT 16010 1

DOXYMYCINE® 100 mg 10 comprimés dispersibles

PPV 42DH00
EXP 11/2023
LOT 1D020 1

DOXYMYCINE® 100 mg 10 comprimés dispersibles

PPV 42DH00 EXP 08/2023
LOT 16010 1